

Préparation aux Passages des 1^{er} et 2^{ème} duans

et ATT1 de la FAEMC

au

gymnase des Sablons

Chemin du Tour de Ville - 60110 - MERU
(A côté de la piscine des Sablons et du collège Condorcet)



LE DIMANCHE 19 MAI 2019

**14h à 18h = préparation aux passages de grades 1^{er} et 2^{ème} duans
et ATT 1 de la FAEMC**

POUR MEMOIRE : PASSAGES DUANS FEDERAUX ET ATT1 LE 30/06/19

.../...

Chers candidats,

Journée d'information et de préparation aux passages de grades 1 et 2, ainsi que de l'ATT1 (Attestation technique 1) est ouverte à tous, sans obligation de passage le dimanche 19 mai 2019 au gymnase des Sablons de MERU, dont lien pour itinéraire :

https://www.pagesjaunes.fr/carte?bloc_id=p55053518X23232323XXXXC0001&no_sequence=0&code_rubrique=42054800

Pour mémoire :

- Les passages de grades et ATT1 auront lieux le 30 juin 2019 également au gymnase des Sablons de MERU (60110) émargements à partir de 9h, passages échelonnés entre 10h et 18h.
- **Le 1er duan FAEMC donne accès** à la formation du C.A.M. (certificat aide moniteur) programmée fin 2019/début 2020 en région Hauts de France au [CCE SNCF Les Trois Doms](#).
- **Le 2ème duan FAEMC donne accès** à la formation du CMB (certificat moniteur bénévole) programmée fin 2019/début 2020 en région Hauts de France au [CCE SNCF Les Trois Doms de Montdidier](#).
- **L'ATT1 FAEMC donne également accès** à la formation du CMB programmée fin 2019/début2020 en région Hauts de France au CCE SNCF Les Trois Doms de Montdidier pour les adhérents ayant un niveau technique suffisant aux attendus de l'examen, désirant se présenter sans passer par les duan (entre le 1^{er} duan et le 2^{ème} duan = 2ans d'attente).

Cette possibilité de passage de l'ATT1 et de la formation CMB nous est accordée à titre expérimental en région Haut de France de la FAEMC. **Sachons saisir cette opportunité.**

Formalités d'inscription aux passages de grade FAEMC

Vous pouvez télécharger les différents règlements sur le site de la fédération www.faemc.fr - CFDVP :

Les demandes de passage de duan seront à renvoyer par courrier au plus tard le **11/06/2019 avec 2 chèques** + le certificat médical de la saison sportive + photocopies du passeport sportif (identité du candidat et professeur, licences, UV déjà obtenues) + photocopie de 3 timbres licence dont celui de la saison en cours + autorisation parentale pour les mineurs + liste des mouvements des taolu présentés à l'adresse postale suivante :

COULON Patricia

32, rue du Val de Pouilly (60790) VALDAMPIERRE.

☎ 03 44 79 13 24 - patriciacoulon@wanadoo.fr (renseignements)

Les 2 chèques libellés à l'ordre du Comité Régional des Hauts de France de la FAEMC :

le 1^{er} chèque pour l'inscription, le 2^{ème} pour les diplôme et carte, qui sera restitué au candidat en cas d'échec au passage.

- 1^{er} duan : 40 € et 23 €
- 2^{ème} duan : 60 € et 23 €

Formalités d'inscription aux passages de l'ATT1 FAEMC

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (fiche d'inscription).
- Etre licencié(e) Faemc. Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.
- Renvoyer au secrétaire CORD, le dossier d'inscription complet au plus tard deux mois avant la date de l'examen (la fiche de candidature dûment complétée, co-signée et accompagnée du dossier demandé), en précisant à quelle session vous souhaitez vous présenter.

Le dossier comprendra :

1. La fiche de candidature complétée et co-signée
2. La photocopie des 2 côtés de votre Licence Fédérale, avec le timbre de l'année en cours Les associations doivent demander en priorité en début de saison les timbres des candidats
3. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique, de l'année sportive en cours (photocopie)
4. Un chèque de 70€ ou 40€ si 3 timbres licence à l'ordre du Comité Régional Hauts de France Faemc (dont 20€ de frais de dossier et 20€ de frais d'examen). * Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes).

Désistement : Les chèques d'inscription sont mis en encaissement dans le mois précédent les examens. Jusqu'à un mois avant l'examen, en cas de

désistement justifié, seuls les frais d'examen sont remboursés ; au-delà, (dès lors que les jurys sont convoqués) les frais d'inscription (dossier et examen) restent dus. En cas de désistement pour cause de force majeure attestée, à un mois ou moins de l'examen, un report sera proposé sur la session suivante. Nous rappelons que chaque session d'ATT permet le passage d'un nombre limité de candidats. Seuls les dossiers complets et reçus dans le délai imparti sont considérés comme inscriptions fermes et définitives. Au-delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session. Seuls les candidats munis de leur convocation (et non d'un accusé de réception) ont accès aux épreuves. (L'accusé de réception est un outil de suivi du dossier ; il atteste que le dossier est arrivé mais pas encore validé, ex : pièces manquantes...). La convocation est envoyée six semaines minimum avant l'examen.

Nous vous en remercions, nous vous souhaitons une bonne préparation et serons heureux de vous accompagner dans votre projet

Les tenues :

Les candidats devront se présenter en tenue chinoise, ou avec la tenue de leur école et chaussures adaptées. Ils devront prévoir un partenaire pour les UV applications martiales (Gong Fang) et poussée des mains (Tuishou), et leurs protections pour le Kungfu (casque, gants, protèges tibia et pied, coquille, protège dents).

Après réception et vérification de la validité des demandes de passage, les candidats recevront par courrier leur convocation.

Le jour du passage amener son passeport sportif, sa carte d'identité. Votre présence jusqu'à la fin de la session est requise pour l'annonce des résultats et apposition sur les passeports du cachet et signature des responsables techniques et CORD pour réussite, ou la restitution du chèque de 23 € en cas d'échec pour les duans.

Nous limitons à une quinzaine de passages par branche, au-delà de ce nombre les candidatures seront mises sur la liste des prochains passages 2019/2020.



Patricia Coulon
Commission d'Organisation Régionale des duans et ATT1